

37-23

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 12 - **Présents** : 11 - **Votants** : 11

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2023**

Date de convocation

04 novembre 2023

Date d'affichage

04 novembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt trois, le 10 novembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Christelle PERRIN, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI, Mme Patricia FALLENOT, M. Azzedine AZZOUG,

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à Madame Joëlle TSCHUDI), M. Sébastien GADOT (donne procuration à M. Samuel GOMES), Mme Pamela GRIDEL (donne procuration à Mme Christelle PERRIN), M. Jean-Pierre SCHWARTZ (donne procuration à Mme Patricia FALLENOT).

Absents : Mme Armelle LE GAL,

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Azzedine AZZOUG

**RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
Délibération N°37-23**

Les articles L.2334-22 et L.2334-22-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient que les fractions péréquation et cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) sont réparties pour 30% de leur montant, proportionnellement à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

A ce titre, il convient de vérifier les données DGF et de compléter le tableau de classement transmis par le bureau du contrôle budgétaire et des dotations, et d'acter par délibération les changements de statut des voies communales. La longueur de voirie en mètres référencée à ce jour par la DGF est de 5200.

Il a été procédé à un nouveau relevé, additionné des rues Olga Saint-Blancat, rue des Beaux-Prés et du parking Mairie/École.

Le nouveau recensement est de 7187 mètres pour les voiries communales et de 273.29 mètres linéaires pour les places et aires de stationnement.

Le Conseil Municipal avec :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- APPROUVE le nouveau relevé de longueur de la voirie communale,
- APPROUVE le nouveau relevé des mètres linéaires des places et aires de stationnement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre au service de la préfecture le tableau de classement annexé à la délibération, pour le calcul de la DGF 2025.

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 10 novembre 2023 et publication ou notification le 10 novembre 2023

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BADEVILLE' with the number '25490' at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

Samuel GOMES